

# SÈVRES A UN INCROYABLE TALENT

**VENDREDI 3 MAI À 20H AU SEL**



## Règlement

Les candidats doivent être Sévriens, âgés d'au moins 8 ans et seront répartis en deux catégories :

- 1ère catégorie : 8 – 14 ans
- 2ème catégorie : 15 et plus

Les candidats ont la possibilité de se constituer en groupe de 2 à 6 personnes.

Les représentations ne doivent pas comporter d'éléments à caractère dangereux ou offensant.

### Article 1 - Phase de sélection

Cette phase s'effectue sous format vidéo. Les vidéos de présentation ne doivent pas excéder 5 minutes. Dans celle-ci, le candidat devra se présenter (prénom, nom, âge) et effectuer la totalité ou une partie de sa prestation.

Après visualisation des vidéos, les candidats seront contactés par l'organisation pour leur indiquer ou non leur participation à la phase finale du concours.

### Article 2 - Phase finale

Le matériel requis pour la tenue de cette dernière doit être apporté par le candidat.

Les animaux sont autorisés.

### Article 3 - Le prix du grand public

Les vidéos des candidats sélectionnés pour la phase finale seront mises en forme par le service communication de la ville de Sèvres et mises en ligne sur le site de la ville et les réseaux sociaux du 8 au 22 avril.

Les candidats sélectionnés seront soumis aux appréciations des Sévriens qui pourront « liker » un ou plusieurs candidats, en choisissant le niveau d'appréciation :

- 1 cœur : pourquoi pas
- 2 cœurs : j'aime beaucoup
- 3 cœurs : coup de cœur

Le classement obtenu au terme de cette période d'appréciation permettra au jury de décerner le « prix du grand public » à un candidat lors de la grande finale. La sélection se fera par ordre décroissant du nombre de cœurs.

### Article 4 – Droit à l'image

Le candidat autorise la ville de Sèvres à réaliser, reproduire et publier/diffuser, avec ou sans modifications, des photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements sonores du candidat et à en faire la promotion sur les supports de la ville.